VILLE DE
NYON
CONSEIL COMMUNAL

Rapport de la commission

chargée d'étudier le postulat de Mme Ariane Schwab Hug & consorts

intitulé « « Donnons-nous les moyens de l'assainissement des bâtiments communaux pour contribuer à atteindre les ambitions communales de réduction des GES ».

Nyon, le 03 mai 2023

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Les commissaires chargé·e·s d'examiner le postulat mentionné en titre se sont réunis le 23 mars 2023. Etaient présent·e·s Jacques Hanhart, Jacqueline Naepflin Karlen, Evren Kiefer, Pierre Patelli, Francia Ramos, Michael Sauerlaender, Ariane Schwab Hug, Bernard Ueltschi et Sacha Vuadens (président et rapporteur). Le conseiller Hans Rasmus Nilsson était absent et non remplacé.

Contexte
Pour rappel, le parc immobilier suisse représente 40% de la consommation d'énergie finale, et génère près d'un tiers des émissions de CO_2 (44% pour Nyon comme le rappelle le postulat). L'assainissement énergétique des bâtiments représente en outre un des principaux leviers des communes en matière de lutte contre le réchauffement climatique.

La Ville de Nyon, comme le rappelle le postulat, a empoigné le sujet via plusieurs préavis depuis 2011 et rapports intermédiaires. Or, la situation de la rénovation des bâtiments à Nyon n'est pas claire, et les commissions et commissaires qui s'y sont intéressés peinent à obtenir des réponses tant sur les réalisations effectuées, que sur les indicateurs actuels ou encore sur la planification des rénovations à venir.

Discussion
La majorité des commissaires s'accorde à dire que le sujet est important, et que l'on peine à croire que les réponses aux questions posées, qui ne demandent rien qu'un état des lieux et que la Municipalité se prononce sur la planification de la rénovation énergétique des bâtiments, soient si difficiles à obtenir que le Municipal en charge estime qu'un postulat soit nécessaire.

Le renvoi en commission a été demandé, selon un des initiateurs de la demande présent à la séance, pour discuter des aspects de fonds du postulat. La commission est d'avis, comme régulièrement partagé en plénum, qu'un postulat renvoyé en commission ne vise pas à traiter du sujet de fond du postulat, vu qu'il est destiné à être traité par la Municipalité, mais à se prononcer sur la pertinence d'un renvoi à la Municipalité ou non.

Enfin, la commission s'entend pour dire qu'elle attend à ce que le postulat soit traité le plus vite possible, mais en tous les cas au maximum dans les 6 mois, comme le prévoit le règlement. Le renvoi à la Municipalité du postulat est accepté à l'unanimité moins une abstention.

Conclusion
A l'heure de l'urgence climatique, et aux vu des engagements de la Municipalité en matière de réduction des émissions de CO2, il est pour le moins étrange que notre Conseil doive saisir la Municipalité par voie de postulat pour répondre à une série de questions sur l'état des lieux de l'assainissement des bâtiments communaux, et des perspectives quant au futur, alors que ce sujet est l'un des plus importants leviers pour lutter contre le réchauffement climatique au niveau communal.

Il est en effet difficilement audible que la Municipalité ne puisse fournir simplement un état des lieux du parc immobilier communal en matière d'amélioration énergétique ou une liste des différents travaux y relatifs par exemple.

La commission, à l'unanimité moins une abstention, invite donc notre Conseil à renvoyer ce texte à la Municipalité pour traitement, et invite cette dernière à traiter cette simple requête le plus vite possible, mais au plus tard dans le délai de 6 mois conformément à notre règlement.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le postulat de Mme Ariane Schwab Hug & consorts intitulé « Donnons-nous les moyens de l'assainissement des bâtiments communaux pour contribuer à atteindre les ambitions communales de réduction des GES ».

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de renvoyer le postulat de Mme Ariane Schwab Hug & consorts intitulé « Donnons-nous les moyens de l'assainissement des bâtiments communaux pour contribuer à atteindre les ambitions communales de réduction des GES » pour étude et rapport ;

2. de demander à la Municipalité de traiter ce postulat dans le délai de 6 mois, selon les termes de l'article 68 du règlement du conseil communal.

La Commission
Jacqueline Naepflin Karlen, Evren Kiefer, Pierre Patelli, Francia Ramos, Michael Sauerlaender, Ariane Schwab Hug, Bernard Ueltschi et Sacha Vuadens (président et rapporteur).